



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **8 juin 2017**

### ORDRE DU JOUR

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016**
- 3. Assermentations**
- 4. Nominations statutaires**
- 5. Comptes 2016**
  - a. rapport de gestion 2016 de la Municipalité**
  - b. présentation des comptes**
  - c. rapport de la commission de gestion**
- 6. a. préavis 2017/01 « Modification de l'article n° 41 du règlement sur la distribution de l'eau et de l'article n° 4 de son annexe »**  
**b. rapport de la commission**
- 7. a. préavis 2017/02 « Modification des articles 24 et 26 du règlement sur le cimetière et les inhumations, chapitre du Jardin du Souvenir »**  
**b. rapport de la commission**
- 8. a. préavis 2017/03 « Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'extension du réseau à haut débit dans les hameaux de Bressonnaz et de Seppey »**  
**b. rapport de la commission**
- 9. a. préavis 2017/04 « Sur l'opposition formée le 12 avril 2017 par Mme Véronique Richard et M. Thierry Brun contre la mise en place d'une zone réservée, plan et règlement »**  
**b. rapport de la commission**
- 10. a. préavis 2017/04 bis « Plan et règlement « Zone réservée selon art. 46 LATC »**  
**b. rapport de la commission**
- 11. Communications municipales**
- 12. Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

En l'absence du Président, Christophe Chappuis pour des raisons familiales (naissance de son 3<sup>ème</sup> enfant), RAPHAËL LANFRANCHI, vice-président, ouvre la séance à 20h15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce premier

conseil de l'année. Il rappelle que les personnes désirant prendre la parole doivent se lever et s'annoncer. Une minute de silence est observée en la mémoire de JACQUES CHAPPUIS.

#### **1. Appel**

Sur les 87 membres du Conseil général, 56 sont présents et le quorum est donc atteint.

#### **2. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016**

**Décision :** Le PV du 8 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.

#### **3. Assermentations**

Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- ISABELLE CAILLE
- JOËL PAHUD
- STEPHANE PAREL

RAPHAËL LANFRANCHI procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 90 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

#### **4. Nominations statutaires**

RAPHAËL LANFRANCHI rappelle que, selon l'art. 8 et 9, chapitre 2 du règlement du conseil actuellement en vigueur, le Président du Conseil, les deux Vice-présidents ainsi que les scrutateurs et les membres de la commission de gestion/finance doivent être réélu chaque année.

CHRISTOPHE CHAPPUIS se représente sur la base de sa lettre de candidature, dont lecture est faite. Selon le nouveau règlement du Conseil Général, si un seul membre est candidat, un vote à main levée est possible.

**Décision :** CHRISTOPHE CHAPPUIS est élu président à l'unanimité.

Pour les autres postes du bureau, RAPHAËL LANFRANCHI demande si d'autres candidats sont intéressés. Ce n'est pas le cas et l'assemblée procède au vote selon la composition suivante :

- RAPHAËL LANFRANCHI, 1<sup>er</sup> vice-président
- RAYMOND WEBER, 2<sup>ème</sup> vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- BAYS FLORENT, scrutateur suppléant
- GAETAN PERRET, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant
- GAËL MANIGLEY, scrutateur suppléant

**Décision :** Les membres du bureau du Conseil sont élus à l'unanimité pour une année selon la composition proposée.

RAPHAËL LANFRANCHI, explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion et des finances. La tradition veut que le Président se retire et que le suppléant devienne membre. Il s'agit donc de trouver un nouveau suppléant. Yann Perret se propose comme suppléant étant donné qu'il n'a pas fait toute la dernière législature. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- MAURICE GAUTHÉY, président
- STEVE SCHORDERET

- CECILE ROY
- KAREN HENRY
- ALAIN WERLY
- YANN PERRET, suppléant

**Décision :** La nouvelle composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

RAPHAËL LANFRANCHI, annonce qu'il faut nommer un nouveau délégué à l'Association intercommunale Moudon-Oron du centre d'incinération des produits carnés suite à l'élection de SABINE NICOD au comité directeur. ERIKA HENRIOUD NICOD se propose.

**Décision :** ERIKA HENRIOUD NICOD est nommée déléguée à l'Association intercommunale Moudon-Oron du centre d'incinération des produits carnés à l'unanimité.

## 5. Comptes 2016

OLIVIER HÄHNI, Syndic relève quelques points du rapport de gestion de la Municipalité. L'exercice 2016 montre à nouveau de bons résultats ce qui a permis de faire des amortissements à la hauteur de CHF 251'485.10 et des réserves ont pu être réalisées pour un total de CHF 495'222.40. Les nouvelles constructions ont permis d'alimenter en taxes les différents services industriels et le fonds de réserve n'a pas dû été utilisé pour financer les travaux. Par contre, force est de constater que le social est toujours à la hausse de même que les écoles.

ROGER STETTLER, boursier, présente les comptes 2016 au moyen de graphiques et symbolisés par des photos du rallye (le détail des comptes a été remis lors de l'envoi de la convocation). Il en ressort une marge d'autofinancement de CHF 448'597.17 pour un total des charges effectives de CHF 2'032'104.61. Après imputations internes et autres amortissements, les comptes font ressortir un excédent de revenus de CHF 1'980.12 pour un total des charges de CHF 2'972'010.11. Cette marge est bénéfique et permet à la Commune de s'autofinancer sans devoir trop emprunter. La population à fin 2016 est encore stable avec 466 habitants. Par ailleurs, il souligne que les bons résultats de la Commune ont une répercussion sur la facture sociale et l'alimentation au Fonds de péréquation.

YANN PERRET, président de la Commission de gestion, fait part de son rapport : la Commission de gestion s'est réunie à 4 reprises et a effectué son travail de contrôle par le pointage aléatoire des pièces et des justificatifs. La Commission prend note de la remarque du boursier quant aux comptes des associations qui ne sont pas toujours livrés dans les délais (ex : A.P.E.R.O, l'adoption des comptes aura lieu le 16 juin 17). La Commission a contrôlé de manière approfondie les indemnités et le traitement des vacations des Municipaux et du Conseil. De surcroit, la Commission recommande à la Municipalité de transmettre les informations plus rapidement afin de laisser davantage de temps à la Commission pour l'étude des comptes et des différents rapports. Pour terminer, la Commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour leur travail et appelle le Conseil à leur donner décharge pour leur gestion ainsi que d'approuver les comptes tels que présentés.

**Décision :** Les comptes 2016 sont acceptés à la majorité moins 1 abstention et le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

## 6. Préavis 2017/01 « Modification de l'article n° 41 du règlement sur la distribution de l'eau et de l'article n° 4 de son annexe »

YVAN CHERPILLOD, explique qu'en appliquant le nouveau règlement sur la distribution de l'eau, la Municipalité a constaté une lacune sur la perception des taxes en cas de transformation d'un bâtiment existant. La Municipalité propose d'ajouter un 3<sup>ème</sup> paragraphe afin d'être plus précis sur la facturation.

DANIEL LÜTOLF, rapporteur de la commission chargée d'étudier cette modification de l'article no 41 du règlement sur la distribution de l'eau, propose aux membres du Conseil général d'accepter les modifications de l'article no 41 du règlement communal sur la distribution de l'eau et de l'article 4 de son annexe, en y ajoutant un 3<sup>ème</sup> paragraphe tel que proposé.

**Décision :** Le préavis 2017/01 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 2017/02 « Modification des articles 24 et 26 du règlement sur le cimetière et les inhumations, chapitre du Jardin du Souvenir »

STEPHANE THONNEY, explique que pour répondre favorablement à une demande d'un membre du Conseil pour inscrire son nom au jardin du souvenir, il a fallu reprendre le règlement et y ajouter quelques modifications sur les articles 24 et 26. La Municipalité profite de ces modifications pour mettre à jour son règlement du 7 juillet 2009 en conformité avec le règlement cantonal du 12 septembre 2012.

WILLY HENZER, rapporteur de la commission chargée d'étudier les modifications des articles 24 et 26 sur le jardin du souvenir, recommande d'accepter ce nouveau règlement.

ROGER STETTLER, demande s'il est possible de laisser l'eau au cimetière jusqu'au 2 novembre, jour suivant de la fête des morts tel que stipulé sur le règlement. JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS répond que c'est déjà le cas et qu'il coupe l'eau en fonction de la météo (fin novembre pour 2016).

**Décision :** Le préavis 2017/02 est accepté à la majorité moins 1 avis contreire.

8. Préavis 2017/03 « Demande de crédit de CHF 27'000.00 pour l'extension du réseau à haut débit dans les hameaux de Bressonnaz et de Seppey »

OLIVIER HÄHNI, rappelle qu'historiquement il y a deux réseaux téléphoniques sur le territoire de la Commune, le 021 903 xx xx et le 021 905 xx xx. En 2008 la Commune a investi CHF 52'000.00 pour équiper la partie 021 903 en haut débit. Pour la partie 021 905, Swisscom demandait à l'époque plus de CHF 200'000.00. Suite à une demande de Swisscom pour un permis de fouille à Bressonnaz destiné à tirer la fibre optique de Moudon à Rue, la Municipalité en a donc profité pour relancer Swisscom et leur demander une offre pour raccorder ces deux hameaux. Le répartiteur serait installé dans deux chambres distinctes, dont une est déjà existante à Bressonnaz. Pour rappel, plus le domicile de l'abonné se situe près de la chambre, meilleur est le débit. Le coût de ces travaux se monte à CHF 27'000.— .

GAËL MANIGLEY, rapporteur de la commission chargée d'étudier cette demande de crédit, estime que tout le village doit pouvoir jouir des mêmes avantages technologiques et pouvoir surfer à haut débit. Il recommande aux membres du Conseil général d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 27'000.— pour la participation à l'extension du réseau à haut débit pour les hameaux de Bressonnaz et Seppey et de financer ce montant par les réserves pour travaux futurs.

MIREILLE IMMER, demande si le dernier kilomètre appartient toujours à Swisscom. OLIVIER HÄHNI répond que c'est plus compliqué, Cablex gère la mise en place de ces câbles et plusieurs sociétés dont Sunrise les utilisent. Les derniers mètres sont restés en cuivre car la pose de fibre optique est trop chère. Swisscom a développé ce produit FTTC qui coûte moins cher mais qui permet tout de même d'avoir du haut débit. Les 27'000.— comprennent le coût des équipements pour la fibre optique mais pas le dernier kilomètre qui reste géré par le prestataire téléphonique de l'abonné.

ALAIN BETTEX demande qu'en est-il pour lui car il a un 021 903 mais habite à la route d'Ecublens. Le Syndic va se renseigner. ROGER STETTLER explique qu'il est possible de vérifier sur Swisscom.ch le contrôle de disponibilité de sa ligne téléphonique.

**Décision :** Le préavis 2017/03 est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis 2017/04 « Sur l'opposition formée le 12 avril 2017 par Mme Véronique Richard et M. Thierry Brun contre la mise en place d'une zone réservée, plan et règlement**

JEAN MAURICE HENZER, explique que suite à l'enquête publique sur la mise en place de la zone réservée, une opposition a été faite par Monsieur Thierry Brun et Mme Véronique Richard. Cette opposition doit être levée pour pouvoir aller de l'avant avec l'établissement de la zone réservée.

RAYMOND WEBER, rapporteur de la commission sur l'opposition formulée le 12 avril par Mme Véronique Richard et M. Thierry Brun contre la mise en place de la zone réservée, recommande aux membres du Conseil de se rallier au préavis municipal et de lever l'opposition formulée.

RAPHAËL LANFRANCHI, précise que M. Thierry Brun et Mme Véronique Richard n'étant pas là, le Conseil général ne doit pas statuer sur leur récusation.

**Décision :** Le préavis 2017/04 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

**10. Préavis 2017/04 bis « Plan et règlement « Zone réservée selon art. 46 LATC »**

JEAN MAURICE HENZER, revient sur quelques points importants de la LAT qui consiste à freiner les constructions dans les zones à faible densité et de densifier les villes et les agglomérations.

En octobre 2016, la décision avait été prise de bloquer les constructions par une zone réservée pour pouvoir à terme réviser le PGA (plan général d'affectation). Cette zone réservée doit être adoptée par le Conseil général dans un premier temps pour ensuite permettre à la Municipalité le commencement de l'étude du nouveau PGA.

Pour rappel, la zone réservée concerne uniquement les terrains constructibles, les zones agricoles ne sont pas concernées. Les communes qui ont trop de zones constructibles doivent les réduire.

Conséquences de la zone réservée sur les bâtiments existants : des rénovations intérieures sont possibles dans les volumes existants en fonction de leur importance. La municipalité se réserve le droit de statuer en cas de demande de permis de construire. Si le permis de construire est délivré, la décision finale revient toujours au Canton.

La zone réservée ne bloque pas la possibilité de mise à l'enquête pour une nouvelle construction mais la Municipalité mettra systématiquement son veto sur le projet

Planning : janvier 2018 fin de la pré-étude / septembre 2019 nouveau PGA si tout se passe bien. Coût environ de CHF 100'000.—.

RAYMOND WEBER, rapporteur de la commission chargée d'étudier le plan et règlement de la zone réservée, recommande aux membres d'approuver le rapport Municipal tel que présenté.

KAREN HENRY demande s'il y a une possibilité de recours sur la levée d'opposition. OLIVIER HÄHNI répond que la levée d'opposition sera adressée au canton et qu'il y a certainement une possibilité de recours.

YANN PERRET relève que le Canton remet à la charge des communes l'établissement du PGA pour un certain coût (CHF 100'000,--). Que se passerait-il si la Commune devait se trouver sous la tutelle du Canton ? JEAN MAURICE HENZER répond que chaque construction devrait être validée par le Canton et que la Commune n'aurait plus rien à dire. Le Syndic informe qu'il pourrait y avoir des subsides du Canton si le délai de 2019 est tenu.

ROGER STETTLER estime que c'est la dimension de la zone à bâtir qui doit être revue.

MIREILLE IMMER demande ce que veut dire le principe de proportionnalité et qu'elles seront les réactions suscitées suite au déclassement des parcelles. JEAN MAURICE HENZER répond que tout le monde est traité sur un même pied d'égalité. Le travail de déclassement sera long et fastidieux et sera fait lors de la réforme du nouveau PGA. La zone réservée est un gel des constructions. Une maison existante ne pourra pas être déclassée, par contre le potentiel de construction pourra être diminué. Seuls les terrains constructibles seront déclassés.

**Décision :** Le préavis 2017/04bis est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

## 11. Communications Municipales

***Loïc BARDET***

Transports publics :

- Avec le projet d'horaire 2018, la ligne du car postal no 383 sera prolongée jusqu'à Syens et passera dans le village. Cette nouvelle ligne passera par Carrouge, le Borgeau, Vulliens, Vucherens, la Râpe avec le terminus à Syens. Deux arrêts devront alors être créés à Vulliens, un sur la route du Borgeau au lieu-dit « le Corria » et un autre devant la Grande-Salle ou devant la maison communale. 7 allers-retours sont prévus pendant les périodes scolaires avec un premier départ à 06.30 en connexion avec la ligne TL 62 à Carrouge. Ce projet est en consultation jusqu'au 18 juin avant d'être définitif.
- Les TL passeront à 40 allers-retours (actuellement 32) avec une cadence à toutes les 15 minutes entre Mézières et les Croisettes.
- CFF : la ligne de la Broye passera à la cadence à la demi-heure. Par contre, de gros travaux sont prévus dans les tunnels de Puidoux-Chexbres et également dans le tunnel de Villangeaux. La ligne de la Broye sera fermée pendant 3 mois avec des bus de remplacement qui devront passer par la route de Berne qui a elle aussi de gros travaux de prévus en espérant que le Canton coordonnera cela avec les CFF.
- Au niveau des nouveaux arrêts de bus, cela demandera quelques investissements importants pour leur mise en place. La Municipalité a donc décidé de mettre ce projet en priorité avant le préavis pour le couvert de la Grande-Salle d'entente avec la Jeunesse.

ROGER STETTLER fait remarquer que c'est grâce aux écoles que nous pouvons enfin bénéficier d'une nouvelle ligne à Vulliens et que c'est une très bonne chose pour le village. Bravo !

Maison Communale : tous les appartements sont loués. Quelques travaux d'entretien sont prévus et seront financés par le fonds de régulation.

***JEAN MAURICE HENZER***

Constructions : Les nouvelles constructions sont en cours et les chantiers sont visibles. Ce qui a pour résultat une augmentation de la démographie puisqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017, le cap des 500 habitants a été atteint avec une projection à 600 pour fin 2017.

Déchetterie : Pas de changement. Un grand merci à GILBERT THONNEY pour sa servabilité et son travail.

Affaires sociales : La constatation est toujours la même avec une augmentation constante des chiffres.

## **YVAN CHERPILLOD**

### Eaux :

- La STEP de Vulliens n'est plus en fonction comme station d'épuration mais comme régulateur et les eaux usées sont toutes dirigées sur Lucens (AML).
- Concernant le préavis 2016/11 sur le détournement des conduites des parcelles no 36/39/40/486/508/523, les travaux sont à ce jour terminés et il reste à les réceptionner.
- Concernant le préavis 2016/7 sur la route du village, les travaux ont commencé et se passent bien malgré les désagréments pour les usagers de la route. Il remercie les usagers pour leur patience et informe qu'il ne faut pas hésiter à en parler avec le chef de chantier en cas de soucis ou de problèmes.
- Suite à la remarque lors du dernier conseil de JEAN-PHILIPPE CHAPPUIS concernant la jonction des 60 derniers mètres de l'ancienne conduite à l'angle du collège et le chemin La Riaz, la Municipalité n'a pas fait de nouveau préavis car ces travaux pourront être inclus dans les coûts du préavis 2016/11.

Forêts : 650 m<sup>3</sup> ont été martelés le 7 juin 2017. Au vu de la morosité du marché du bois, la Municipalité essaie de diminuer les coupes dans la mesure du possible tout en tenant compte de l'entretien des forêts qui est obligatoire.

### **STEPHANE THONNEY**

Routes : Les travaux sur la route du village de la déchetterie au collège sont en cours et vont durer jusqu'à la fin de l'automne. De nombreuses fouilles vont apparaître avec leurs inconvénients (poussière, bruits etc.) pour les riverains. Dans un deuxième temps, le trottoir sera construit et la couche finale aura lieu le printemps prochain. Les travaux pour les nouveaux arrêts de bus seront effectués également pendant cette période afin de profiter de la présence des machines.

Eclairage public : 3 lampes publiques se trouvent sur ce secteur. A la fin des travaux, il y a en aura 5.

ALAIN BETTEX demande si, suite à sa lettre concernant son adresse à la route d'Ecublens 1, Carrouge, la Municipalité a fait quelque chose. Le problème est que l'adresse est sur Carrouge alors que la maison se trouve sur la Commune de Vulliens, les GPS ne trouvent pas sa maison. STEPHANE THONNEY répond que la lettre a été transmise à la Commune de Jorat-Mézières.

### **OLIVIER HÄHNI,**

### Nouvelles de la Commune :

- La première nonagénaire, Mme Jeannine Chappuis a été fêtée et la suivante sera Mme Bluette Pilliard,
- Haut-débit : le délai est fixé en 2018. Le début ou la fin de l'année reste une inconnue.
- Transports publics ligne 383 : c'est en partie l'ASIJ et le transport des élèves qui ont permis la création de cette nouvelle ligne.

### ASIJ :

- Les comptes ont été acceptés le 7 juin 2017. Il y aura encore un préavis concernant le carrelage dans les vestiaires.

- Collège du Raffort : l'inauguration de la bibliothèque et du réfectoire ont eu lieu en février et le comité directeur n'a pas reçu d'avis défavorable par rapport à ce qui a été construit. La bibliothèque est publique et est ouverte à tous.
- Collège de Servion : est à 70% de sa réalisation. Le constructeur, JPF, livrera les clés le 31 juillet 2017.
- Collège de Carrouge : les recours des opposants ont été levés par le Canton. Un crédit d'étude est en cours afin de justifier les investissements pour une salle de gym triple. Le rapport de cette étude sera remis le 28 juin 2017.
- Taxis Romontois : les problèmes se règlent petit à petit en espérant que la rentrée d'août 2017 se passe mieux que l'année dernière.

Pour terminer, le Syndic adresse toutes ses félicitations à la Jeunesse pour le magnifique rallye FJVC qu'ils ont organisé et pour leur investissement. Ce fut une belle réussite et une très belle fête. Merci également à notre boursier, ROGER STETTLER. Le 1<sup>er</sup>août aura certainement lieu sur la place de fête.

## 12. Divers et propositions individuelles

LUDOVIC STETTLER remercie la Commune pour son soutien au rallye et adresse un grand merci à tous les bénévoles et à la participation active de chacun.

PIERRE-ALAIN DUMAS fait part de son rapport comme délégué à la commission de gestion du SIEMV. Quelques points sont à noter : un chiffre excédentaire a été mis sur le fonds de réserve / cet excédent sera utilisé pour payer les taxes par habitant pour le raccord au SIEMV / le décompte final suite aux travaux de raccordement permettra de connaître si les investissements ont bien été dans la cible des coûts / acceptation d'une convention entre Moudon et le SIEMV / le raccordement a coûté CHF 1.—et l'entretien sera facturé CHF 2.— par habitant / les travaux de réfection plus lourds feront l'objet d'un nouveau préavis.

ROGER NAEGELE recommande à tous la plus grande prudence en voiture sur la zone des travaux en particulier pour les enfants qui cheminent le long des travaux pour aller à l'école.

ROGER STETTLER rappelle que le contrôle des habitants a déménagé à l'administration communale. De plus, les changements d'adresse au sein du village doivent également être communiqués de même que les propriétaires d'appartements sont responsables d'annoncer tout changement de locataire.

RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun. Il remercie la Jeunesse pour la tenue de la buvette et donne rendez-vous à chacun le 12 octobre 2017. La séance se termine à 22h45.

---

RAPHAËL LANFRANCHI, Vice-Président

---

CAROLINE DUTOIT, secrétaire